

# Formation des Assistants Maternels



## Rapport d'activité

- Mai 2024-

### Rédactrices :

- **Brigitte JEANSON, Responsable de la formation**
- **Angéline AMMOURA, Assistante de formation**
- **Christine CHOBRIAT, Coordinatrice de la formation dans l'Aube**

## Sommaire

<b>Préambule</b> .....	1
I. L'équipe de formation .....	2
Présentation de l'équipe de formation sur les groupes 80h et 40h .....	2
II. L'organisation pédagogique : une année marquée par des départs et la venue de nouvelles formatrices .....	5
III. L'organisation annuelle .....	5
IV. Les motivations et les prérequis.....	5
V. La programmation des groupes, leur réajustement.....	6
VI. Inscription au CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance.....	8
VII. Logistique et lieu de formation .....	9
VIII. Les structures accueillantes en PFMP .....	10
IX. Réunion pédagogique.....	10
X. Rattrapages à la suite d'absence.....	10
XI. Le recueil de connaissances remplacé par des livrets d'accompagnement.....	11
XII. Les évaluations .....	12
XIII. Bilan de fin de formation.....	12
XIV. Retour des questionnaires Qualité.....	13
1. Formation de 80 heures .....	13
2. Formation de 40 heures .....	15
<b>Conclusion</b> .....	17
<b>ANNEXES</b> .....	18
<b>Annexe 1 : planning formation 2023</b>	
<b>Annexe 2 : modèle de calendrier de session</b>	
<b>Annexe 3 : procédure inscription au CAP AEPE</b>	

## Préambule

Cette formation s'adresse à des personnes souhaitant accueillir au sein de leur domicile des enfants en bas âge et ayant obtenu en amont leur agrément délivré par la PMI (Protection Maternelle et Infantile). L'IRTSCA est un partenaire engagé depuis 15 ans, et tout particulièrement sur le territoire aubois. Ces années de partenariat ont forgé une connaissance et une reconnaissance réciproques.

En novembre 2023, l'IRTSCA a répondu à un appel d'offre commandité par le département de l'Aube. L'IRTSCA a obtenu le renouvellement du marché pour 4 ans, ceci de janvier 2024 à décembre 2027.

Nous changeons d'assistante de formation, le début d'année 2024 est marqué par le départ de Madjouba BOUDJELAL et l'arrivée d'Angéline AMMOURA, nous lui souhaitons une bonne prise de poste et une excellente intégration au sein de l'équipe de l'IRTSCA.

### ***Le petit mot de la coordinatrice***

« En qualité de coordinatrice départementale pour l'IRTS de Reims de la formation des Assistants maternels de l'Aube, ci-après le bilan de l'action à l'issue de l'année 2023.

L'année 2023 voit la tendance observée depuis plusieurs années s'accroître à savoir moins d'assistants maternels à former sur le département.

L'objectif que je me suis fixée en qualité de coordinatrice départementale est de représenter au mieux l'IRTS CA sur un plan local, et de poursuivre la relation auprès des communautés de commune, des services Petite Enfance de la ville de Troyes et des différents acteurs et partenaires de la formation.

Je continue de tout mettre en œuvre pour que les apprenants trouvent en moi une interlocutrice disponible lors de leur formation, que la formation se déroule dans les meilleures conditions, que chaque stagiaire ait toutes les chances de valider cette formation qui conditionne le début de leur activité professionnelle d'assistant maternel.

Je suis très attachée à fédérer l'équipe de formation et assurer cette pérennité car elle est gage d'une qualité de formation.

C'est avec beaucoup de plaisir que je travaille avec Brigitte JEANSON, Responsable de la Formation. Nous travaillons à une amélioration continue de la formation ensemble et avec le même enthousiasme. En 2023 nous avons entrepris une refonte globale du recueil de connaissances en 3 livrets d'accompagnement. Croiser nos regards afin de mieux piloter cette formation des assistants maternels est une réelle valeur ajoutée. »

### ***Remerciements***

Un grand merci à Mme ARNOULD, et Mme DE CLERCQ/LEPLAT Caroline au pôle des solidarités pour leur étroite collaboration.

Merci à Christine CHOBRIAT pour son travail au quotidien sur le terrain aubois et son implication dans la formation et à toute l'équipe de formateurs pour leur implication.

Un grand merci également aux assistantes de formation qui ont su remplir leurs missions, mettre en place des process et intégrer les nombreuses informations qui ont permis une gestion efficace de la formation.

## I. L'équipe de formation

C'est une équipe pluridisciplinaire composée d'une responsable de la filière, d'une coordinatrice, d'une assistante de formation, et de formateurs : 5 éducatrices de jeunes enfants responsables de structure d'accueil, d'un ludothécaire, d'un formateur sauveteur secouriste, de deux infirmières puéricultrices et d'une psychomotricienne. Cette pluridisciplinarité est un véritable atout pour la qualité de la formation.

### Présentation de l'équipe de formation sur les groupes 80h et 40h



**Brigitte JEANSON**

**Responsable de la formation**



**Madjouba BOUDJELAL**

**Assistante de formation**

Départ le 16 février 2024



**Angéline AMMOURA**

**Assistante de formation**

Arrivée le 4 avril 2024



**Christine CHOBRIAT**

**Coordinatrice  
départementale**

## Les intervenants pédagogiques communs aux groupes 80h et 40h



**Céline CADET**

Éducatrice de jeunes enfants  
Directrice d'EAJE



**Stéphanie DAM**

Éducatrice spécialisée en protection  
de l'enfance



**Magali VAN DER SLEEN**

Éducatrice de jeunes enfants  
Directrice d'EAJE

## Les intervenants pédagogiques complémentaires sur le groupe 80h



**Laurence SIMON**

Éducatrice de jeunes enfants  
Directrice d'EAJE



**Alexandre LALANDE**

Responsable de ludothèque  
Animateur



**Bruno THIEBAULT**

Formateur secourisme



**Florence DELPIERRE**

Éducatrice spécialisée



**Saloua EL HAKKOUNI**

Éducatrice de jeunes enfants  
Directrice d'EAJE collectif et familial



**Isabelle DURLOT**

Educatrice de jeunes enfants  
Coordinatrice handicap de l'Aube



**BOUTIN Christine**

Infirmière Puéricultrice



**CAZENAVE Sandrine**

Psychomotricienne

### **L'intervenante pédagogique complémentaire sur le groupe 40h**



**Florence DELPIERRE**

Éducatrice spécialisée

## II. L'organisation pédagogique : une année marquée par des départs et la venue de nouvelles formatrices

Des nouvelles formatrices ont pu intégrer l'équipe sur l'ensemble de la formation.

Christine BOUTIN infirmière puéricultrice a intégré l'équipe et intervient sur le groupe de 80 heures en complémentarité avec Brigitte JEANSON.

Sandrine CAZENAVE est arrivée sur le groupe de 80 heures et en projet sur le groupe de 40h pour début 2024. En tant psychomotricienne elle apporte son expertise sur le développement psychomoteur classique et l'observation de l'enfant en cas de troubles et de situation de handicap.

L'évaluation orale d'une durée d'une heure par candidat (groupe 80 heures) est réalisée en binôme avec Mme CADET/Mme JEANSON. Une épreuve pratique (sur un change latéral ou debout d'un enfant, préparation d'un biberon, soins d'hygiène) est intégrée à l'épreuve orale. Chaque apprenant procède à un tirage au sort d'un sujet les mettant en situation professionnelle.

La préparation au CAP AEPE s'organise en binôme avec Mme CHOBRIAT/Mme JEANSON sur une journée à la fin de la programmation de la formation de 40 heures.

Depuis 2022 un partenariat a été mis en place auprès du Pôle Ressource Handicap Aube. Ainsi une coordinatrice intervient une demi-journée sur le groupe de 80 heures. Elle a pour mission d'accompagner les professionnels dans l'établissement du projet d'accueil de l'enfant et lors des entretiens avec les familles. Son intervention sur les groupes de formation est un réel atout pour les assistants maternels leur permettant ainsi de faire connaissance avec une personne ressource sur le territoire. D'autre part, ce temps d'échange à travers la formation permet à la coordinatrice de se faire connaître auprès des assistants maternels.

## III. L'organisation annuelle

L'organisation des groupes se fait selon un planning établi par la responsable de filière puis validé en amont par le département.

Les groupes 80h se déroulent généralement sur 5 semaines, les groupes 40h se déroulent sur 1 semaine et demi. Pour chaque groupe, deux sessions sont planifiées sur le premier semestre, et deux autres sur le second soit 4 groupes 80h et 4 groupes 40h pour l'année.

Le planning de formation 2023 se trouve en annexe 1 et un modèle de calendrier de session se trouve en annexe 2.

## IV. Les motivations et les prérequis

Les apprenants positionnés sur la formation de 80 heures ont entrepris une démarche d'agrément et de formation pour répondre à un souhait de reconversion professionnelle. L'envie de s'orienter vers une nouvelle voie professionnelle est mûrement réfléchi. Les motivations dans cette reconversion restent les mêmes : exercer un métier à son domicile, mettre de la distance avec un emploi trop générateur de stress, le souhait d'un meilleur équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle.

Les groupes sont assez hétérogènes, allant du niveau collège au niveau bac + 5.

## V. La programmation des groupes, leur réajustement

Les groupes sont ouverts en fonction des listes transmises par le service des modes d'accueil de la PMI du Département.

Le Conseil Départemental, au-delà d'être le commanditaire de la formation des assistants maternels, est surtout un interlocuteur présent. Deux comités de pilotage ont été organisés, en juillet 2023 et en décembre 2023.

Un groupe est ouvert s'il est constitué de 15 personnes, ceci afin de répondre à l'appel d'offres.

Au regard des délais de convocation à respecter, et du nombre d'assistants maternels à former pour ouvrir un groupe, il arrive qu'un groupe de formation soit annulé en raison d'un nombre insuffisant de participants. Le département de l'Aube enregistre une baisse des demandes d'agrément, phénomène existant depuis quelques années.

Deux groupes de 80 heures ont dû être annulés en janvier 2023, en revanche un groupe de 40 heures supplémentaire a été créé.

Les informations des candidats envoyées par la PMI nécessitent d'être parfois remises à jour et de les recontacter individuellement.

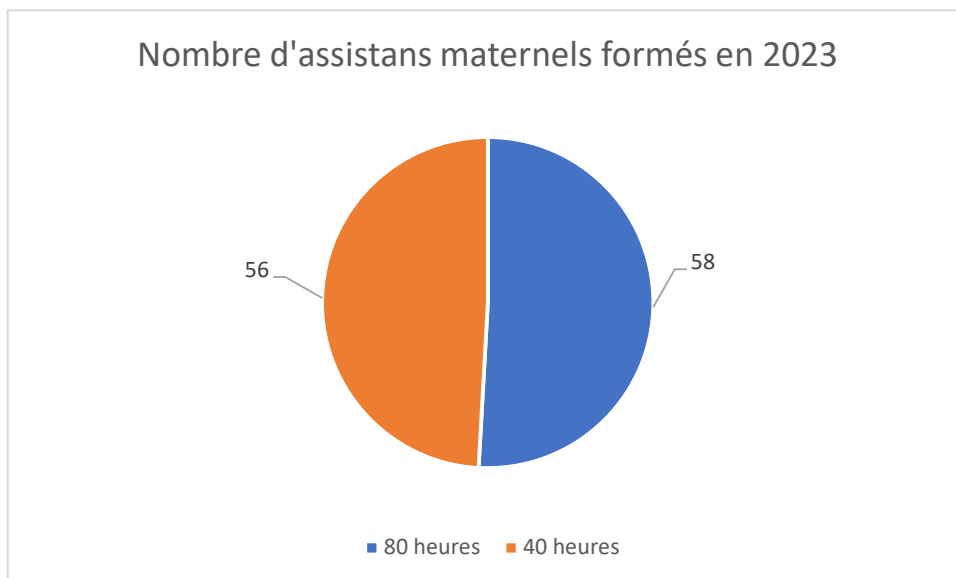
Un **questionnaire de préformation** leur est envoyé afin de recueillir :

- leurs attentes, leurs motivations,
- leur niveau de base,
- des renseignements divers utiles pour le choix du lieu de la PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel),
- leur photo pour établir un trombinoscope du groupe.

En 2023, nous avons formé :

- 58 assistants maternels avant accueil, à savoir les 80 heures de formation initiale, et avons organisé les PFMP en micro-crèche, crèche et MAM (5 jours) pour chaque candidat. Ainsi, 4 groupes ont été planifiés dans l'année.
- 56 assistants maternels pour le groupe 40 heures (expérience d'au moins 6 mois d'accueil). Ainsi 4 groupes ont pu être planifiés dans l'année.





- La répartition homme/femme :

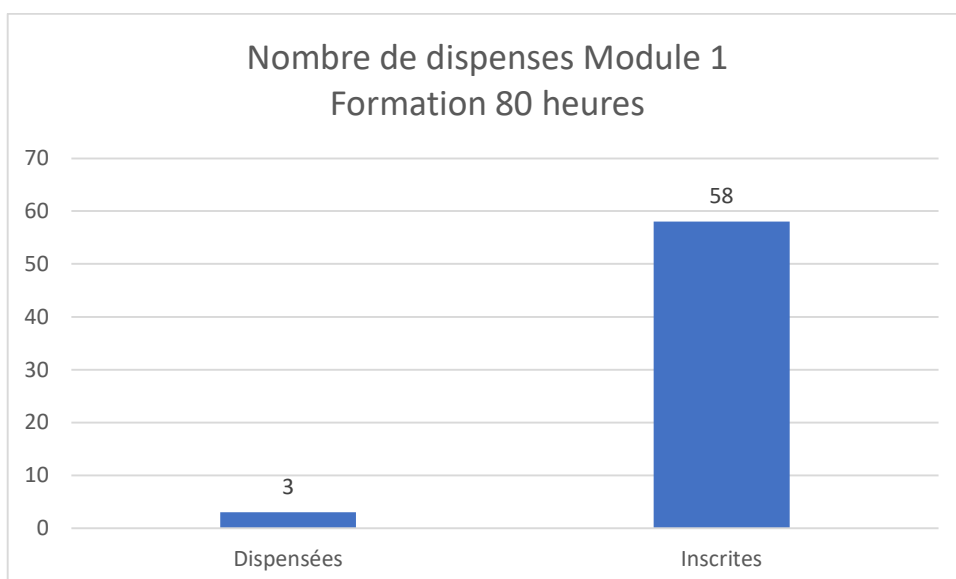
En 2023 nous n'avons reçu aucune candidature masculine.

- La provenance des candidats :

Les candidats viennent se former dans un lieu unique du département situé à Troyes, au Centre Sportif de l'Aube.

Les candidats positionnés sur la formation des assistants maternels sont majoritairement en reconversion professionnelle, certains ont été dispensés de suivre certains blocs de formation obligatoire de la formation de 80 heures en raison d'un diplôme antérieur déjà validé (CAP AEPE, auxiliaires de puériculture...).

Ainsi pour la formation de 80 heures, 3 personnes ont été dispensées du module 1 « les besoins fondamentaux de l'enfant », ce qui correspond à un volume d'heure de 24 heures. Cependant, certaines personnes dispensées souhaitent suivre la formation dans sa totalité pour bénéficier de tous les enseignements.



Au moment de l'entrée en formation, certains candidats ont pour projet d'exercer au sein de Maisons d'Assistants Maternels (M.A.M) déjà existantes ou en cours de création. Le nombre représente environ 1 à 3 stagiaires par groupe à former.

## VI. Inscription au CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance

La démarche d'inscription au CAP AEPE est une démarche qui nécessite de collecter de nombreux documents et de nombreux contrôles.

Une procédure a été mise à disposition des apprenants afin de faciliter les démarches à suivre en vue de s'inscrire aux épreuves à passer, EP1 et EP3 du CAP AEPE (Annexe 3).

### ➤ Nombre d'inscrits :

- 40 candidats ont été inscrits par l'intermédiaire de l'IRTS CA à la session du CAP AEPE de juin 2023.

Aucun candidat a souhaité s'inscrire librement au rectorat de Reims en 2023 dans le but de valider l'intégralité du diplôme.

- 61 candidats sont inscrits pour la session de juin 2024.

### ➤ Réussite aux épreuves des candidats en 2023

La réussite aux épreuves EP1 (épreuve orale, présentation de deux fiches d'activité) : la moyenne des candidats présentés par l'IRTSCA est de 14.97/20.

Sur 40 candidats inscrits :

- 38 ont validé ;
- 2 ne se sont pas présentés.

La réussite aux épreuves EP3 (épreuve orale projet d'accueil) : la moyenne des candidats est de 16.16/20.

Sur 40 candidats inscrits :

- 37 ont validé,
- 2 ne sont pas présentés,
- 1 a obtenu une note inférieure à 10.

## VII. Logistique et lieu de formation

- Depuis janvier 2023, les formations de 80 heures et de 40 heures ont lieu au centre sportif de l'Aube, 5 rue Marie Curie à Troyes. Le Conseil Départemental met à disposition des salles.



Les assistants maternels apprécient ce lieu de formation. Les retours lors des bilans de formation sont globalement positifs quant au parking et aux salles.  
Une restauration en self-service est assurée sur place.

Lors des QCM d'évaluation, le Centre Sportif de l'Aube met tout en œuvre pour assurer la mise à disposition d'une salle adaptée à ce genre d'exercice (espace, table séparée).  
Un espace est mis à disposition depuis janvier 2023 pour stocker le matériel pour les ateliers de mise en situation de pratique professionnelle (poupons, biberons, matériel de puériculture).

## VIII. Les structures accueillantes en PFMP

Nous avons élargi les lieux d'accueil pour les PFMP avec néanmoins des difficultés à trouver des terrains de stage à proximité du domicile des stagiaires.

Le travail mené depuis des années de tisser des relations de partenariat avec les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), avec les Réseaux d'Assistants Maternels et les communes ont été un atout pour arriver à affecter un terrain de stage à tous les assistants maternels sur chaque groupe de formation.

Dans l'hypothèse d'un départ en PFMP au sein d'une MAM il convient de s'assurer que celle-ci a bien souscrit une assurance, et obtenu l'autorisation des parents des enfants accueillis. Les professionnels accueillants doivent être au moins diplômés d'un CAP AEPE afin d'assurer un encadrement de qualité.

La coordinatrice, Christine Chobriat, a en charge d'activer et développer ce réseau de terrain de PFMP. Elle prend soin de faire valider par le Conseil Départemental tout nouveau lieu d'accueil. Elle est en contact par téléphone, par mail avec les directrices de structure à l'occasion de chaque nouvelle ouverture de groupe.

Des nouveaux partenariats ont été mis en place avec les MAM Rêve d'enfants à Buchères, les Petites Pousses à St Hilaire, les petites plumes à Origny le sec, la micro-crèche les Chaourçons à Chaource, la cabane d'Achille à St Julien les Villas, la crèche Rigolo comme la vie à Nogent sur Seine, et le RPE de Romilly sur Seine, Les Petits Chamois à Chamoy, Evry le Chatel.

Un remerciement à l'ensemble de ces lieux d'accueil pour leur disponibilité et leur engagement à participer activement à la formation des assistants maternels.

## IX. Réunion pédagogique

Deux réunions pédagogiques annuelles permettent de rassembler l'équipe dans un climat de convivialité. Cet aspect est important pour assurer la continuité et la qualité de la formation (absence, impondérable de dernière minute, maladie, etc...).

Ces réunions permettent des temps d'échange autour des situations rencontrées, de proposer des axes d'amélioration, de s'assurer du bon déroulé pédagogique et de voir si les objectifs de formation ont été atteints. Afin d'éviter les déplacements sur les temps de travail, nous organisons des temps de réunion en visioconférence.

## X. Rattrapages à la suite d'absence

Un suivi très strict des demi-journées ou journées d'absence est réalisé, dans un premier temps. Les absences font de manière générale l'objet d'un rattrapage : convocation individuelle, planning personnalisé.

En effet, le Conseil Départemental et l'aspect très règlementé de la formation nécessite que l'intégralité de la formation soit suivie (process d'évaluation).

Pour la formation de 40h, les personnes titulaires du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance n'ont aucune dispense.

## XI. Le recueil de connaissances remplacé par des livrets d'accompagnement

Nous avons élaboré de nouveaux livrets pour l'ensemble de la formation.

Deux nouveaux livrets, un pour le Bloc 1, et un pour les Bloc 2/Bloc 3 pour la formation de 80 heures.



### FORMATION DES ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S

#### LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT Formation avant accueil de 80 heures

##### BLOC 1

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES AU TITRE DES  
BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT



Nom : .....

Prénom : .....

Dates de formation :



### FORMATION DES ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S

#### LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT Formation « Avant accueil du premier enfant » 80 heures

##### BLOC 2

COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES AU TITRE DES  
SPÉCIFICITÉS DU METIER D'ASSISTANT.E MATERNELLE

##### BLOC 3

COMPÉTENCES COMMUNES AU TITRE DU RÔLE DE L'ASSISTANT.E  
MATERNELLE ET DE SON POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS  
D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT



Nom : .....

Prénom : .....

Dates de formation :

Un livret pour la formation de 40 h



### FORMATION DES ASSISTANT.E.S MATERNEL.LE.S

#### LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT

Formation après accueil du premier enfant - 40 heures



Nom : .....

Prénom : .....

Dates de formation : 3 au 13 avril 2023

Ces livrets ont été mis à disposition des apprenants dès janvier 2023. Ils ont été construits avec l'équipe de formation. Ils représentent un atout pour nos groupes et constituent un support à la formation et une base de connaissances à avoir dans le cadre de l'accueil d'un enfant au sein du domicile.

Les retours des assistants maternels quant à cet outil sont positifs. Ces livrets sont réajustés si besoin au cours de l'année.

## XII. Les évaluations

Les évaluations se sont déroulées en 2023, au travers des 3 QCM et de l'évaluation orale. Nous pouvons constater que les objectifs de formation ont été atteints (100% de réussite). Les notes allant de 10 à 20/20 sur les différentes épreuves.

Une mise en situation pratique lors de l'évaluation orale finale a été intégrée depuis janvier 2023 avec le matériel à disposition de la formation à savoir : 4 poupons pédagogiques, vêtements, nécessaires hygiène et pour la préparation des biberons.

Depuis mai 2022, les QCM sont en ligne (lien envoyé par mail via Google Forms), ou transmis par l'intermédiaire d'un QRcode à flasher à l'aide de leur téléphone. Les apprenants sont en conditions d'examen, avec 30 minutes pour répondre à chaque QCM.

Cette modalité permet de synthétiser les réponses et de les corriger très rapidement.

Les résultats des épreuves sont envoyés au département. Des attestations de fin de formation et de validation du PSC1 sont envoyées à chaque participant.

## XIII. Bilan de fin de formation

### ➤ Questionnaire individuel de fin de formation :

Un questionnaire d'évaluation de fin de formation anonyme a été distribué à partir de mars 2022. Les participants à la formation de 80 heures ont flashé un QR code par l'intermédiaire de leur téléphone. Ce questionnaire répond aux exigences de certification Qualiopi (Référentiel National Qualité), il permet de mesurer la qualité de la formation, d'extraire une synthèse rapide des résultats et ainsi de permettre le réajustement de la formation si besoin.

### ➤ Bilan de groupe :

- Intervention de la PMI en fin de formation des 80 heures :

Le pôle de solidarité intervient sur la dernière heure de regroupement et clôture par des informations diverses, en présence d'une puéricultrice (PMI).

- Formation des 80 heures et des 40 heures :

Un bilan oral est planifié en fin de formation avec l'ensemble du groupe en présence de Christine Chobriat et d'une puéricultrice (PMI). Chaque compte-rendu de fin de formation est envoyé au Département.

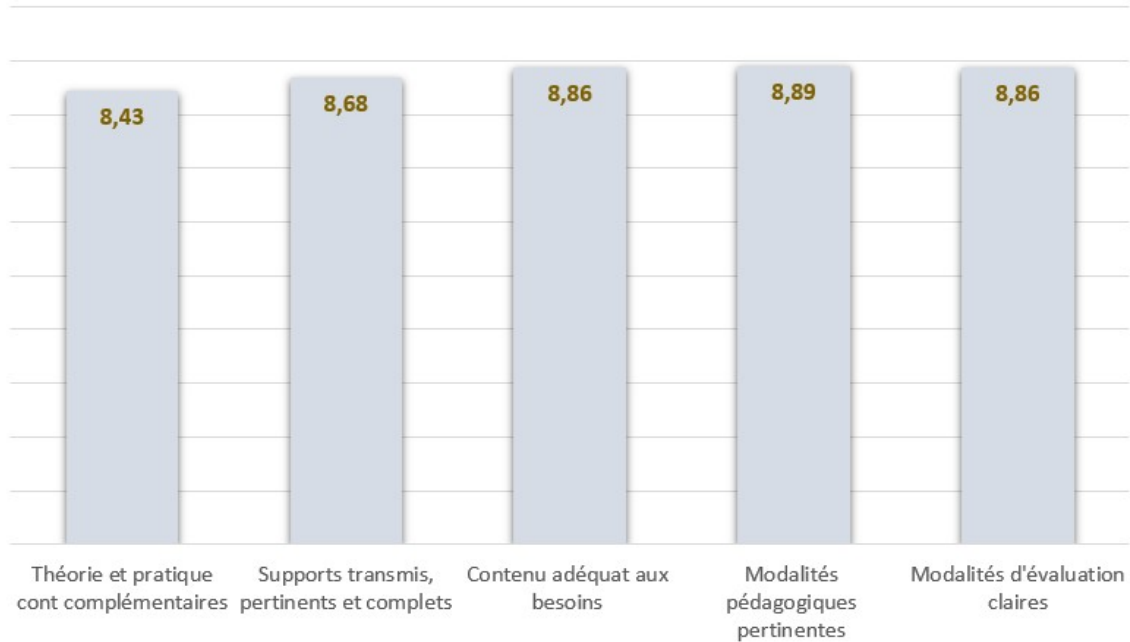
#### XIV. Retour des questionnaires Qualité

Cette synthèse est faite par le service qualité de l'IRTSCA.

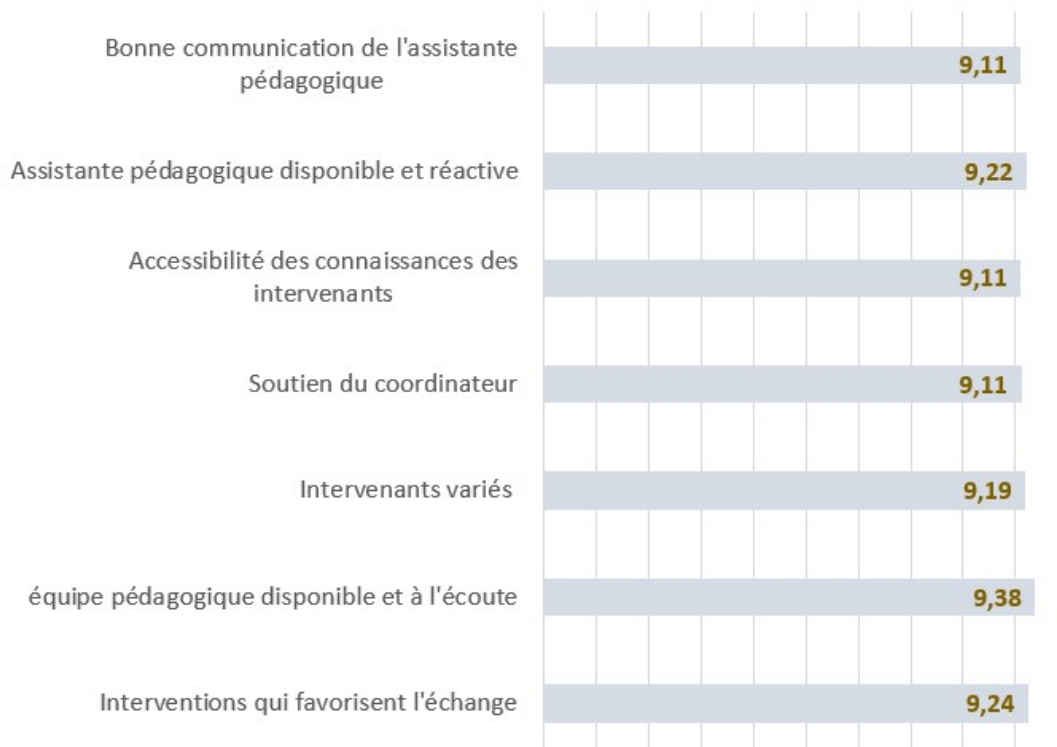
##### 1. Formation de 80 heures

Recommanderiez-vous l'IRTS comme organisme de formation : note obtenue est de 9.11/10

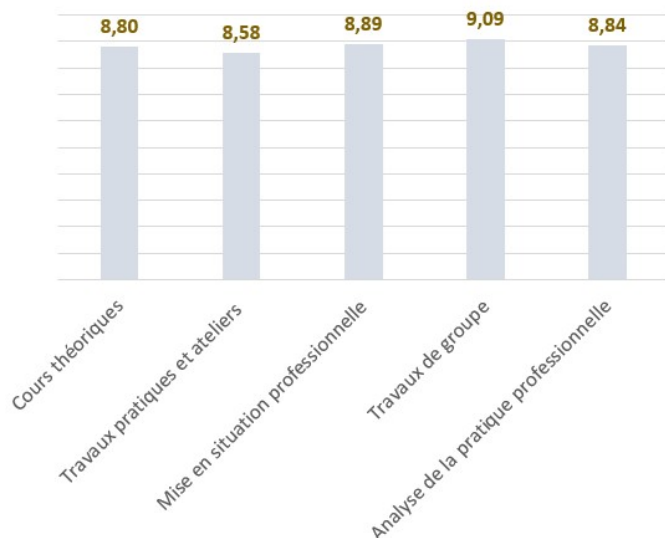
Appréciation du contenu de la formation et des cours



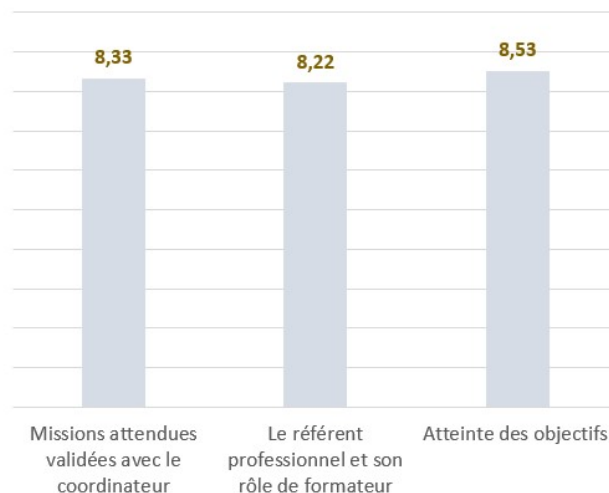
Appréciation de l'équipe pédagogique



### Appréciation des méthodologies mises en oeuvre



### Appréciation de la formation pratique sur site



### Remarques des participants recueillies des questionnaires :

#### 📌 Les points forts recueillis

- « Les formateurs »
- « La bienveillance des formateurs »
- « Les rencontres avec les professionnels »
- « Les échanges interactifs avec les formateurs et avec le groupe »
- « Partage de l'expérience »
- « Les travaux de groupe »
- « Convivialité »
- « Formation rapide, efficace et complète »
- « Bonne communication, bons échanges avec les intervenants »
- « le PSC1 »
- « La semaine de stage »
- « Formateurs patients, disponibles et organisés »
- « L'entente dans le groupe »
- « Piqûre de rappel sur certains points »

#### 📌 Les points à améliorer :

- « Parler davantage des protections juridiques, les contrats, les congés »
- « Sur le jeu, les activités à mettre en place comme l'éveil musical, comptines, activités sensorielles »
- « Pouvoir faire des stages chez une assistante maternelle »

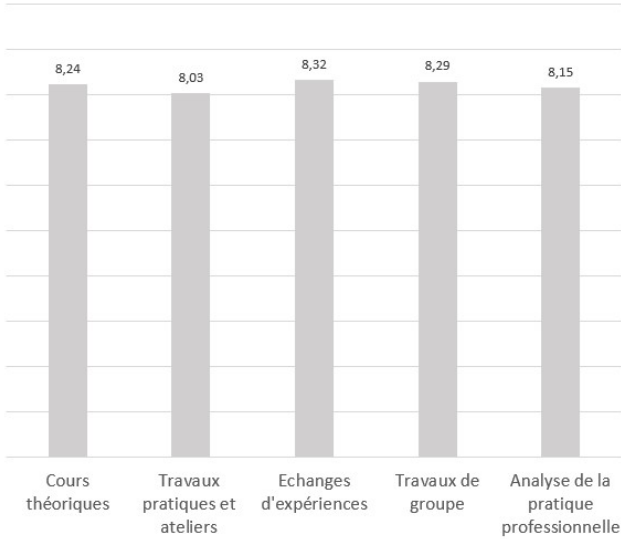
#### 📌 Quelques pistes d'amélioration suggérées en lien avec la formation suivie :

- « Formation plus longue »
- « Plus de cours sur les besoins fondamentaux »
- « Plus de pratique »

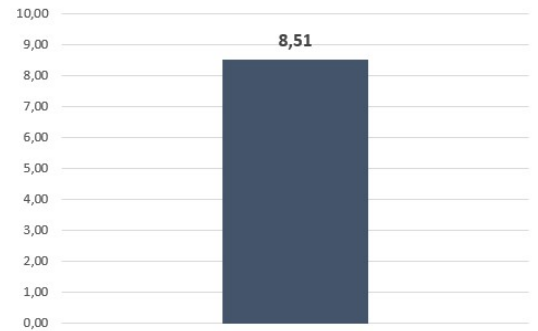


## 2. Formation de 40 heures

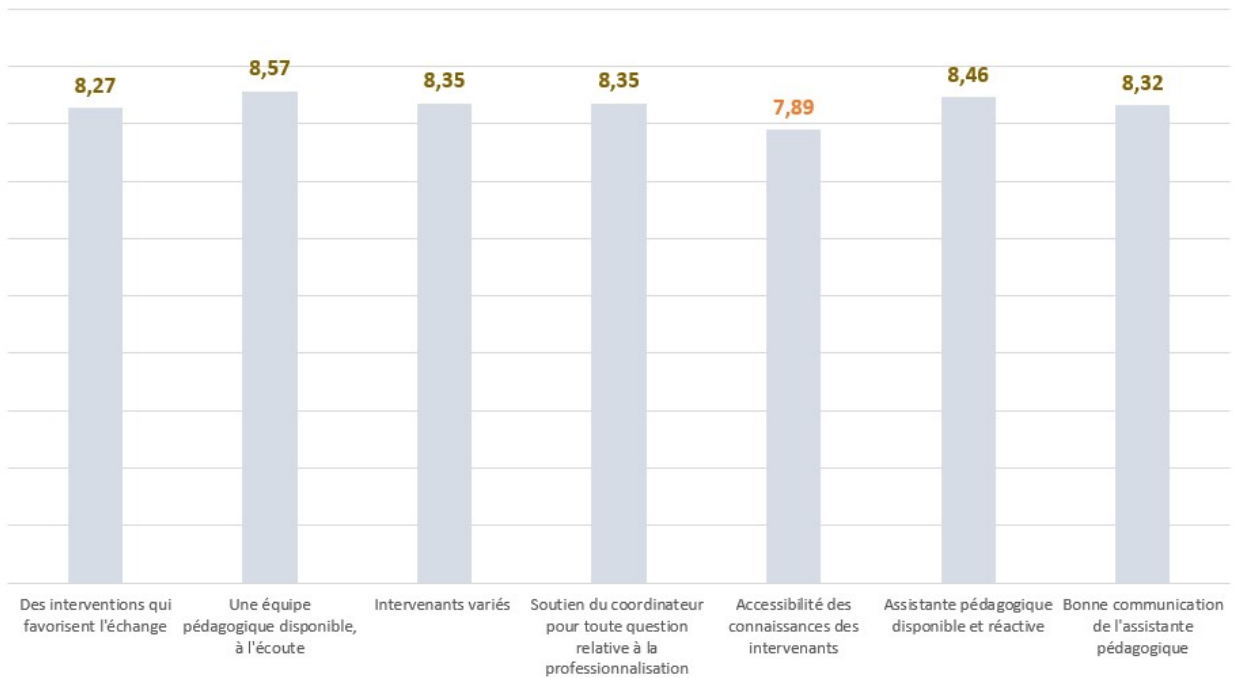
Appréciation des modalités pédagogiques mises en oeuvre



Recommanderiez-vous l'IRTS CA autour de vous ?



Appréciation de l'équipe pédagogique



## Remarques des stagiaires recueillies des questionnaires :

### Les points forts :

- « Communication avec les collègues assistante maternelle »
- « Stéphanie Dam très intéressante »
- « Pouvoir échanger avec ses collègues »
- « Le travail sur les fiches et le projet d'accueil »
- « Écoute et aide »
- « Convivialité/échanges constructifs »
- « De nombreux échanges »
- « On apprend toujours de nouvelles choses »
- « Partage d'expérience »
- « Les travaux sur la préparation cap AEPE »
- « Bonne équipe, très accueillante pour les 2 formations »
- « Cours de pratique d'analyse et rencontre avec une psychomotricienne »
- « Agréable, échange »
- « Étude de cas »
- « Richesse du contenu, et formatrices / formateur top »
- « Échange de pratique »
- « Analyse de pratique. Secourisme. Outils pédagogiques handicaps. »
- « Le lien d'attachement, et le secourisme. »
- « Révision des gestes de premier secours »
- « C'est très utile »
- « Pratique »

### Des thèmes à approfondir ?

- « Projet d'accueil et fiche d'activité »
- « Pour la deuxième formation des sujets plus approfondis sur l'enfant en situation de handicap, méthode pédagogique. »
- « Sur le handicap et comment le détecter ? »
- « Diversifier les activités avec les enfants »
- « Parfait »
- « Manque de connaissances au niveau administratif, calcul, calcul abattement des impôts etc ... niveau loi au niveau de la capacité d'accueil, c'est très vague, et droit et devoirs sur les amplitudes horaires annuelles ... »
- « Plus d'analyse de pratique professionnelle »
- « Parler des violences ordinaires plus profondément »
- « Attachement »
- « Le développement de l'enfant »
- « Contrat et papier administratif (impôt) »

### Quelques pistes d'amélioration :

- « Revoir les gestes d'urgence »
- « Parler plus du contrat »
- « Avoir plus de temps pour la préparation du CAP »
- « Avoir plus d'intervenants de la PMI pour répondre aux questions »
- « Plus de temps sur les neurosciences »
- « une ou deux journées de plus de formation »

## Conclusion

En 2023, L'IRTS CA a pu répondre à l'appel d'offre et assurer la poursuite de la formation sur le terrain aubois.

Le retour de la part des participants est très positif, et reste une formation très appréciée. Nous avons une équipe diversifiée de formateurs qualifiés et expérimentés avec de grandes qualités pédagogiques, ils apportent une grande richesse dans leur partage de savoirs et de connaissances de terrain. Le travail mené par la coordinatrice Christine CHOBRIAT est un atout et permet d'avoir une interlocutrice troyenne indispensable pour maintenir un lien avec l'IRTS CA, le département et les structures d'accueil. L'équipe est soucieuse de faire évoluer la formation et de mettre des nouveaux outils pédagogiques de qualités à disposition des apprenants.

# ANNEXES

**Annexe 1 : planning formation 2023**

**Annexe 2 : modèle de calendrier d'une session**

**Annexe 3 : procédure inscription au CAP AEPE**

JANVIER	
D 1	1-364 JOUR DE L'AN
LUN 2	2-363 Basile
MAR 3	3-362 Geneviève
MER 4	4-361 Odilon
JEU 5	5-360 Edouard
VEN 6	6-359 Mélaine
SAM 7	7-358 Raymond
D 8	8-357 Epiphanie
LUN 9	
MAR 10	
MER 11	Repos
JEU 12	
VEN 13	
SAM 14	
D 15	15-350 Rémi
LUN 16	
MAR 17	
MER 18	Repos
JEU 19	
VEN 20	
SAM 21	Agnès
D 22	22-343 Vincent
LUN 23	
MAR 24	
MER 25	
JEU 26	
VEN 27	
SAM 28	
D 29	29-336 Gildas
LUN 30	
MAR 31	

FÉVRIER	
MER 1	Repos
JEU 2	
VEN 3	
SAM 4	Véronique
D 5	36-329 Agathe
LUN 6	
MAR 7	
MER 8	Repos
JEU 9	
VEN 10	
SAM 11	
D 12	43-322 Félix
LUN 13	44-321 Béatrice
MAR 14	45-320 Valentin
MER 15	46-319 Claude
JEU 16	47-318 Julienne
VEN 17	48-317 Alexis
SAM 18	49-316 Bernadette
D 19	50-315 Gabin
LUN 20	51-314 Aimée
MAR 21	52-313 Damien
MER 22	53-312 Isabelle
JEU 23	54-311 Lazare
VEN 24	55-310 Modeste
SAM 25	56-309 Roméo
D 26	57-308 Nestor
LUN 27	80H Groupe 1
MAR 28	80H Groupe 1

MARS	
MER 1	Repos
JEU 2	80H Groupe 1
VEN 3	80H Groupe 1
SAM 4	
D 5	Olive
LUN 6	80H Groupe 1
MAR 7	80H Groupe 1
MER 8	Repos
JEU 9	80H Groupe 1
VEN 10	80H Groupe 1
SAM 11	
D 12	71-294 Justine
LUN 13	Stage extérieur PFMP
MAR 14	Stage extérieur PFMP
MER 15	Stage extérieur PFMP
JEU 16	Stage extérieur PFMP
VEN 17	Stage extérieur PFMP
SAM 18	Cyrille
D 19	78-287 Joseph
LUN 20	80H Groupe 1
MAR 21	80H Groupe 1
MER 22	Repos
JEU 23	80H Groupe 1
VEN 24	80H Groupe 1
SAM 25	
D 26	85-280 Larissa +1h
LUN 27	Evaluation
MAR 28	PMI
MER 29	Repos
JEU 30	
VEN 31	

AVRIL	
SAM 1	91-274 Hugues
D 2	92-273 Sandrine
LUN 3	40h Groupe 1
MAR 4	40h Groupe 1
MER 5	Repos
JEU 6	40h Groupe 1
VEN 7	40h Groupe 1
SAM 8	Julie
D 9	99-266 PÂQUES
LUN 10	100-265 L. DE PÂQUES
MAR 11	40h Groupe 1
MER 12	Repos
JEU 13	40h G1 PMI 16h
VEN 14	
SAM 15	
D 16	106-259 Benoît-Joseph
LUN 17	107-258 Anicet
MAR 18	108-257 Parfait
MER 19	109-256 Emma
JEU 20	110-255 Odette
VEN 21	111-254 Anselme
SAM 22	112-253 Alexandre
D 23	113-252 Georges
LUN 24	114-251 Fidèle
MAR 25	115-250 Marc
MER 26	116-249 Alida
JEU 27	117-248 Zita
VEN 28	118-247 Valérie
SAM 29	119-246 Cath. de Sienne
D 30	120-245 Robert

MAI	
LUN 1	121-244 FÊTE DU TRAVAIL
MAR 2	40h Groupe 2
MER 3	Repos
JEU 4	40h Groupe 2
VEN 5	40h Groupe 2
SAM 6	
D 7	127-238 Gisèle
LUN 8	128-237 VICTOIRE 1945
MAR 9	40h Groupe 2
MER 10	Repos
JEU 11	40h Groupe 2
VEN 12	40h G1 PMI 16h
SAM 13	
D 14	134-231 Matthias
LUN 15	Denise
MAR 16	136-229
MER 17	137-228 Repos
JEU 18	138-227 ASCENSION
VEN 19	139-226
SAM 20	140-225 Bernardin
D 21	141-224 Constantin
LUN 22	Pas de salle dispo au centre sportif
MAR 23	
MER 24	
JEU 25	
VEN 26	
SAM 27	147-218 Augustin
D 28	148-217 PENTECÔTE
LUN 29	L. PENTECÔTE
MAR 30	
MER 31	Repos

JUIN	
JEU 1	
VEN 2	
SAM 3	Kévin
D 4	155-210 Fête des Mères
LUN 5	80H G 2 ouverture
MAR 6	80H Groupe 2
MER 7	Repos
JEU 8	80H Groupe 2
VEN 9	80H Groupe 2
SAM 10	
D 11	162-203 Barnabé
LUN 12	80H Groupe 2
MAR 13	80H Groupe 2
MER 14	Repos
JEU 15	80H Groupe 2
VEN 16	80H Groupe 2
SAM 17	Hervé
D 18	169-196 Fête des Pères
LUN 19	Stage extérieur PFMP
MAR 20	Stage extérieur PFMP
MER 21	Stage extérieur PFMP
JEU 22	Stage extérieur PFMP
VEN 23	Stage extérieur PFMP
SAM 24	
D 25	176-189 Prosper
LUN 26	80H Groupe 2
MAR 27	80H Groupe 2
MER 28	Repos
JEU 29	80H Groupe 2
VEN 30	80H Groupe 2

JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DÉCEMBRE					
SAM	1	182-183 Thierry	MAR	1	213-152 Alphonse	VEN	1	244-121 Gilles	D	1	274-91 Thé. de l'E. Jésus	MER	1	305-60 <b>TOUSSAINT</b>	VEN	1	80H Groupe 4			
D	2	183-182 Martinién	MER	2	214-151 Julien Eymard	SAM	2	245-120 Ingrid	LUN	2	Evaluations orales 40	JEU	2		SAM	2				
LUN	3	Evaluations orales 27	JEU	3	215-150 Lydie	D	3	246-119 Grégoire	MAR	3	QCM + PMI 14h	VEN	3		D	3				
MAR	4	QCM + PMI 14h	VEN	4	216-149 Jean-M. Vianney	LUN	4	80H Groupe 3 36	MER	4	Repos	SAM	4	Charles	LUN	4	Evaluations orales 49			
MER	5	Repos	SAM	5	217-148 Abel	MAR	5	80H Groupe 3	JEU	5	40h Groupe 3	D	5	309-56 Sylvie	MAR	5	QCM + PMI 14h			
JEU	6		D	6	218-147 Transfiguration	MER	6	Repos	VEN	6	40h Groupe 3	LUN	6	80H Groupe 4 45	MER	6	Repos			
VEN	7		LUN	7	219-146 Gaétan	JEU	7	80H Groupe 3	SAM	7		MAR	7	80H Groupe 4	JEU	7	40h Groupe 4			
SAM	8	Thibault	MAR	8	220-145 Dominique	VEN	8	80H Groupe 3	D	8	281-84 Pélagie	MER	8	Repos	VEN	8	40h Groupe 4			
D	9	190-175 Amandine	MER	9	221-144 Amour	SAM	9		LUN	9	40h Groupe 3 41	JEU	9	80H Groupe 4	SAM	9				
LUN	10	191-174 Ulrich	JEU	10	222-143 Laurent	D	10	253-112 Inès	MAR	10	40h Groupe 3	MAR	10	40h Groupe 3	VEN	10	80H Groupe 4	D	10	344-21 Romaric
MAR	11	192-173 Benoît	VEN	11	223-142 Claire	LUN	11	80H Groupe 3 37	MER	11	Repos	JEU	11	Repos	LUN	11	40h Groupe 4 50			
MER	12	193-172 Olivier	SAM	12	224-141 Clarisse	MAR	12	80H Groupe 3	JEU	12	40h Groupe 3	VEN	12	Repos	MAR	12	40h Groupe 4			
JEU	13	194-171 Henri et Joël	D	13	225-140 Hippolyte	MER	13	Repos	VEN	13	40h Groupe 3	LUN	13	80H Groupe 4 46	MER	13	Repos			
VEN	14	195-170 <b>FÊTE NATIONALE</b>	LUN	14	226-139 Evrard	JEU	14	80H Groupe 3	SAM	14		MAR	14	80H Groupe 4	JEU	14	40h Groupe 4			
SAM	15	196-169 Donald	MAR	15	227-138 <b>ASSOMPTION</b>	VEN	15	80H Groupe 3	D	15	288-77 Thérèse d'Avila	MER	15	Repos	VEN	15	40h Groupe 4			
D	16	197-168 ND Mt Carmel	MER	16	228-137 Armel	SAM	16		LUN	16		JEU	16	80H Groupe 4	SAM	16				
LUN	17	198-167 Charlotte	JEU	17	229-136 Hyacinthe	D	17	260-105 Renaud	MAR	17		VEN	17	80H Groupe 4	D	17	351-14 Gaël			
MAR	18	199-166 Frédéric	VEN	18	230-135 Hélène	LUN	18	Stage extérieur PFMP 38	MER	18		SAM	18		LUN	18	352-13 Gatien			
MER	19	200-165 Arsène	SAM	19	231-134 Jean Eudes	MAR	19	Stage extérieur PFMP	JEU	19		D	19		MAR	19	353-12 Urbain			
JEU	20	201-164 Marina	D	20	232-133 Bernard	MER	20	Stage extérieur PFMP	VEN	20		LUN	20	Stage extérieur PFMP 47	MER	20	354-11 Théophile			
VEN	21	202-163 Victor	LUN	21	233-132 Christophe	JEU	21	Stage extérieur PFMP	SAM	21		MAR	21	Stage extérieur PFMP	JEU	21	355-10 Pierre C.			
SAM	22	203-162 Marie Madeleine	MAR	22	234-131 Fabrice	VEN	22	Stage extérieur PFMP	D	22		MER	22	Stage extérieur PFMP	VEN	22	356-9 HIVER/Françoise Xavière			
D	23	204-161 Brigitte	MER	23	235-130 Rose de Lima	SAM	23	AUTOMNE/Constant	LUN	23		JEU	23	Stage extérieur PFMP	SAM	23	357-8 Armand			
LUN	24	205-160 Christine	JEU	24	236-129 Barthélémy	D	24	267-98 Thécle	MAR	24		VEN	24	Stage extérieur PFMP	D	24	358-7 Adèle			
MAR	25	206-159 Jacques	VEN	25	237-128 Louis	LUN	25	80H Groupe 3 39	MER	25		SAM	25		LUN	25	359-6 <b>NOËL</b>			
MER	26	207-158 Anne,Joachim	SAM	26	238-127 Natacha	MAR	26	80H Groupe 3	JEU	26		D	26		MAR	26	360-5 Etienne			
JEU	27	208-157 Nathalie	D	27	239-126 Monique	MER	27	Repos	VEN	27		LUN	27	80H Groupe 4 48	MER	27	361-4 Jean			
VEN	28	209-156 Samson	LUN	28	240-125 Augustin	JEU	28	80H Groupe 3	SAM	28		MAR	28	80H Groupe 4	JEU	28	362-3 Innocents			
SAM	29	210-155 Marthe	MAR	29	241-124 Sabine	VEN	29	80H Groupe 3	D	29	302-63 Narcisse -1h	MER	29	Repos	VEN	29	363-2 David			
D	30	211-154 Juliette	MER	30	242-123 Fiacre	SAM	30		LUN	30		JEU	30	80H Groupe 4	SAM	30	364-1 Roger			
LUN	31	212-153 Ignace de L.	JEU	31	243-122 Aristide				MAR	31					D	31	365-0 Sylvestre			

**FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS – Groupe G04-23-80h (avant accueil)**  
**du lundi 6 novembre au mardi 5 décembre 2023**

Dates de formation	9h00 - 12h00	Pause déjeuner	13h00 - 16h00	16h00 - 16h30	16h30 - 17h00
<b>Lundi 6 novembre</b>	<p>ROLE DE L'ASSMAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</p> <p><i>Accueil et informations pratiques</i></p> <p>CHOBRIAT Christine</p>		<p>ROLE DE L'ASSMAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</p> <p><i>Cadre juridique sociologique et métier</i></p> <p>CHOBRIAT Christine</p>		
<b>Mardi 7 novembre</b>	<p><b>LES SPECIFICITES DU METIER</b></p> <p><i>Réflexion autour du projet d'accueil</i></p> <p>Céline CADET</p>		<p><b>BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b></p> <p><i>Soins à l'enfant, hygiène et confort – le change / Céline CADET</i></p>		
<b>Jeudi 9 novembre</b>	<p>ROLE DE L'ASSMAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</p> <p><i>Missions et responsabilités de l'ASSMAT en matière de sécurité de santé et d'épanouissement</i></p> <p>Christine BOUTIN</p>		<p><b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b></p> <p><i>Les étapes de la diversification alimentaire</i></p> <p>Christine BOUTIN</p>		
<b>Vendredi 10 novembre</b>	<p><b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b></p> <p><i>GESTES DE PREMIERS SECOURS – PSC1</i></p> <p>THIEBAULT Bruno</p>		<p><b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b></p> <p><i>GESTES DE PREMIERS SECOURS – PSC1</i></p> <p>THIEBAULT Bruno</p>		
<b>Lundi 13 novembre</b>	<p><b>LES SPECIFICITES DU METIER</b></p> <p><i>La relation contractuelle employé/employeur</i></p> <p>Christine CHOBRIAT</p>		<p>ROLE DE L'ASSMAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</p> <p><i>Cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille / Christine CHOBRIAT</i></p>		
<b>Mardi 14 novembre</b>	<p><b>LES SPECIFICITES DU METIER</b></p> <p><i>Communiquer avec le réseau, les partenaires du secteur de la petite enfance</i></p> <p>Christine CHOBRIAT</p>		<p><b>LES SPECIFICITES DU METIER</b></p> <p><i>La sécurité physique de l'enfant</i></p> <p>Christine BOUTIN</p>		
<b>Jeudi 16 novembre</b>	<p><b>LES SPECIFICITES DU METIER</b></p> <p><i>La relation contractuelle employé / employeur</i></p> <p>CHOBRIAT Christine</p>		<p><b>LES SPECIFICITES DU METIER</b></p> <p><i>Assurer la santé physique et mentale de l'assistant maternel</i></p> <p>Christine CHOBRIAT</p>		

<b>Vendredi 17 novembre</b>	<b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b> <i>Soins à l'enfant, hygiène et confort et connaissance des grands enjeux de santé</i> Brigitte JEANSON			<b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b> <i>Soins à l'enfant, hygiène et confort et connaissance des grands enjeux de santé</i> Brigitte JEANSON			
<b>Du lundi 20 au vendredi 24 novembre 2023 - Période de Formation en Milieu Professionnel</b>							
Dates de formation	<b>9h00 - 12h00</b>		<b>Pause déjeuner</b>	<b>13h00 - 16h00</b>		<b>16h00 - 16h30</b>	<b>16h30 - 17h00</b>
<b>Lundi 27 novembre</b>	<b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b> <i>Développement épanouissement éveil socialisation et autonomie à travers le jeu</i> LALANDE Alexandre			<b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b> <i>Développement épanouissement éveil socialisation et autonomie à travers le jeu</i> LALANDE Alexandre			
<b>Mardi 28 novembre</b>	<b>LES SPECIFICITES DU METIER</b> <i>La continuité des repères de vie familiale et mode d'accueil - langage/affect</i> Céline CADET			<b>ROLE DE L'ASSMAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b> <i>Le handicap / V. LORIN</i>			
<b>Jeudi 30 novembre</b>	<b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b> <i>La sécurité psycho affective et physique de l'enfant /</i> Brigitte JEANSON			<b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b> <i>La sécurité psycho affective et physique de l'enfant /</i> Brigitte JEANSON			
<b>Vendredi 1<sup>er</sup> décembre</b>	<b>LES SPECIFICITES DU METIER</b> <i>La continuité des repères de vie familiale et mode d'accueil - Le portage / Céline CADET</i>			<b>ROLE DE L'ASSMAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b> Les différents acteurs nationaux et locaux de l'accueil du jeune enfant et de l'accompagnement des familles <i>Saloua EL HAKKOUNI</i>			
<b>Lundi 4 décembre 2023 Journée d'évaluation – Brigitte JEANSON et Céline CADET - 1h00</b>							
<i>(une convocation indiquant vos horaires de passage vous sera remise en cours de formation par Mme CHOBRIAT)</i>							
<b>Mardi 5 décembre</b>	QCM Évaluation Christine CHOBRIAT	Retour de PFMP Christine CHOBRIAT		Jeux de rôles en situation professionnelle Christine CHOBRIAT	Bilan Pôle des solidarités Christine CHOBRIAT		

Domaine 1 Les besoins fondamentaux de l'enfant

Domaine 2 : Les spécificités du métier d'assistant maternel

Domaine 3 : Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant



## FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS– PLANNING DE FORMATION – G04-23-40H

### Du jeudi 7 au vendredi 15 décembre 2023

Date	9h00 - 12h00	Pause déjeuner	13h00 - 16h00	16h00 - 17h00
Jeudi 7 décembre 2023	<p><b>ROLE DE L'ASS MAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>  <i>Echanger au regard des situations professionnelles vécues afin de faire évoluer son positionnement professionnel</i>  <b>Christine CHOBRIAT</b></p>		<p style="text-align: center;"><b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b>  <i>Sécurité / prévention des accidents en prenant appui sur leurs expériences vécues</i>  <b>Bruno THIEBAULT</b></p>	
Vendredi 8 décembre 2023	<p style="text-align: center;"><b>BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b>  <i>Approfondir les connaissances sur des notions comme l'attachement, la séparation, qu'est-ce que grandir</i>  <i>Observation / situation à risques</i>  <b>Stéphanie DAM</b></p>		<p style="text-align: center;"><b>BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b>  <i>Les violences éducatives ordinaires et l'interculturalité Les nouvelles pédagogies</i>  <b>Stéphanie DAM</b></p>	
Lundi 11 décembre 2023	<p style="text-align: center;"><b>Préparation CAP AEPE</b>  <i>Aide à la réalisation d'une fiche soin et d'une fiche activité</i>  <i>Communication</i>  <b>Christine CHOBRIAT</b></p>		<p style="text-align: center;"><b>LES SPECIFICITES DU METIER D'ASSISTANT MATERNEL</b>  <b>Approfondissement du projet d'accueil :</b>  <i>Organiser son action. Déterminer les priorités, planifier son activité.</i>  <i>Organiser ou réorganiser son activité. Négocier le cadre de l'accueil.</i>  <i>Améliorer la prise en charge de l'accueil</i>  <b>Christine CHOBRIAT</b></p>	

Mardi 12 décembre 2023	<p><b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b>  <i>Approfondissement autour de l'éveil et du jeu</i>  <b>Christine CHOBRIAT</b></p>		<p><b>Préparation CAP AEPE</b>  <i>Préparation aux oraux EP1 et EP3 et travail de l'aisance orale en lien avec la communication professionnelle</i>  <b>Christine CHOBRIAT</b></p>	
Jeudi 14 décembre 2023	<p><b>ROLE DE L'ASS MAT ET POSITIONNEMENT DANS LES DISPOSITIFS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</b>  <i>Analyse de la pratique professionnelle - Échanger au regard des situations professionnelles vécues afin de faire évoluer son positionnement professionnel</i>  <b>Brigitte JEANSON</b></p>		<p><b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b>  <i>Approfondir ses connaissances par rapport aux situations vécues en prenant appui sur des expériences vécues concernant les besoins de l'enfant (alimentation, rythme, éveil, etc.)</i>  <b>Brigitte JEANSON</b></p>	
Vendredi 15 décembre 2023	<p><b>Préparation CAP AEPE</b>  <i>Préparation aux oraux EP1 et EP3 et travail de l'aisance orale en lien avec la communication professionnelle</i>  <b>Christine CHOBRIAT / Brigitte JEANSON</b></p>		<p><b>LES BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT</b>  <i>Être formé à l'accueil d'un enfant en situation de handicap (physique, intellectuel ou autisme) Les situations professionnelles vécues : le développement de l'enfant et les troubles associés.</i>  <b>Sandrine CAZENAIVE</b></p>	<p><b>Bilan de formation avec le Pôle des Solidarités</b></p>

Domaine 1 Les besoins fondamentaux de l'enfant

Domaine 2 : Les spécificités du métier d'assistant maternel

Domaine 3 : Le rôle de l'assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d'accueil du jeune enfant

## Procédure d'inscription au CAP AEPE (EP1 et EP3)

formation après accueil (40 h)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Je remplis le formulaire et je donne mon accord pour que l'IRTS CA m'inscrive aux épreuves EP1 et EP3 du CAP AEPE.</li><li>• L'Assistante de l'IRTS CA réceptionne et met à jour ses fichiers en fonction des informations que j'ai renseignées dans le formulaire.</li><li>• <b>Je commence à préparer mes écrits (2 fiches + projet d'accueil).</b></li></ul>
octobre 2023 (pré- inscriptions)	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture de la session d'inscription au CAP AEPE (EP1 et EP3) de juin 2024 sur <b>CYCLADES</b> (plate-forme en ligne du Rectorat de l'Académie de Reims).</li><li>• L'Assistante de l'IRTS CA crée mon espace CYCLADES et génère mes identifiants de connexion (papillon de connexion). Je reçois mes identifiants par mail. <u>Je suis pré-inscrit.e. <b>Mon inscription n'est pas définitive.</b></u></li><li>• Je me connecte à mon espace CYCLADES (conseillé sur ordinateur).</li></ul>
novembre - décembre 2023 (inscriptions)	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Je télécharge et j'imprime ma confirmation d'inscription</b> depuis CYCLADES.</li><li>• Je dois ensuite ajouter la copie de ma carte d'identité recto/verso et la confirmation d'inscription recto/verso complétée, corrigée et signée dans mon espace CYCLADES. <b>Attention :</b> pour chaque document demandé, je ne peux ajouter qu'un seul fichier et mes documents sont à ajouter en recto/verso. Je peux : les numériser en PDF (2 pages en un fichier), imprimer les deux côtés et les photographier, côte à côte, avec mon téléphone, ou demander de l'aide à mon entourage.</li><li>• Je suis inscrit.e lorsque ma confirmation d'inscription et ma carte d'identité sont ajoutées à mon espace CYCLADES. <b>Mon inscription n'est pas définitive.</b></li></ul>
décembre 2023 - janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Je reçois un tableau récapitulatif de mes expériences, par mail, et je le complète.</b> Je peux aussi le télécharger depuis mon espace CYCLADES. Je dois justifier de 352 heures d'activité : je joins les copies des bulletins de salaire correspondant à ces 352 heures, j'ajoute les contrats de travail correspondant à ces bulletins de salaire et les décisions d'agrément correspondant à ces contrats de travail et à ces bulletins de salaire. <b>Important :</b> je conserve et fournis TOUTES mes décisions d'agrément.</li><li>• <b>Je renvoie l'ensemble de ces documents à l'IRTS de Champagne-Ardenne</b> par voie postale au Secrétariat ASFAM/ASMAT (voir l'adresse en fin du document). <u>J'indique mon adresse au dos de l'enveloppe.</u> <b>Important :</b> si je ne peux pas fournir tous les documents justifiant mon expérience de 352 heures, je peux être radié.e du registre d'inscription, par le Rectorat.</li></ul>

février - mars 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'IRTS CA dépose les documents que j'ai fournis, au Rectorat.</li> <li>• Le Service des Examens étudie la validité des documents fournis pour justifier mon expérience de 14 semaines/352 heures.</li> </ul>
▼	
avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Service des examens du Rectorat ou l'établissement d'examen m'envoie une convocation via mon espace CYCLADES. <b>Mon inscription à l'examen est validée.</b></li> <li>• Désormais, c'est le Rectorat qui m'informe de l'organisation des examens dans mon espace CYCLADES. Je dois le consulter régulièrement.</li> </ul>
▼	
mai 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je dois retourner mes écrits pour les épreuves EP1 et EP3, par voie postale, au Lycée Marie de Champagne, qui est mon centre d'examen. Cette information sera notifiée dans ma convocation avec la date de restitution des écrits.</li> </ul>
▼	
début juin 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je passe les épreuves écrites EP1 et EP3.</li> </ul>
▼	
juillet 2024	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au début du mois, mes résultats sont publiés en ligne. Je me connecte à mon espace CYCLADES.</li> <li>• Je peux consulter mon relevé de notes dans mon espace CYCLADES.</li> <li>• J'informe la PMI (Mme DE CLERQ) de ma réussite aux épreuves EP1 et EP3.</li> </ul>
▼	
octobre 2025	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Je reçois mon diplôme par voie postale.</li> </ul>

### INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Je m'assure que ma pièce d'identité sera valide lors de mon inscription et aux dates des épreuves d'examen (prévoir plusieurs mois pour un renouvellement de carte d'identité ou de passeport).
- Je dispose d'une adresse mail et d'un numéro de téléphone valides pour m'inscrire au CAP AEPE. Ces informations sont indispensables pour mon inscription sur la plate-forme CYCLADES.
- Je déclare tout changement de coordonnées (adresse, e-mail, téléphone), par mail, à l'IRTS de Champagne-Ardenne : [madjoubaboudjelal@irtsca.fr](mailto:madjoubaboudjelal@irtsca.fr) (je précise, en objet : CAP AEPE).
- Je conserve et je fournis TOUTES mes décisions d'agrément (pour justifier mon expérience).
- Si j'ai besoin d'aide, je contacte le Secrétariat ASMAT de l'IRTS au **03 26 06 82 61**.
- Je renvoie mes bulletins de paie, mes contrats, mes décisions d'agrément et le tableau récapitulatif mes expériences à l'IRTS de Champagne-Ardenne (*possibilité de découper le coupon ci-dessous*) :

  
**IRTS de Champagne-Ardenne**  
**Secrétariat ASFAM/ASMAT**  
**8 rue Frédéric et Irène Joliot-Curie**  
**51100 REIMS**



*Je n'oublie pas de renseigner mon  
 adresse, en tant qu'expéditeur,  
 au dos de l'enveloppe.*

## FORMATION DES ASSISTANTS MATERNELS

### PROCEDURE A COMMUNIQUER AUX CANDIDATS

#### CONFIRMATION D'INSCRIPTION

L'IRTSCA procède à l'inscription des candidats aux épreuves 1 et 3 du CAP AEPE, une confirmation d'inscription est alors envoyée par courrier aux candidats. Il appartient à chaque candidat de vérifier l'ensemble des informations portées sur sa confirmation d'inscription et de corriger si nécessaire au stylo rouge avant envoi par courrier postal à l'IRTSCA, avec les pièces justificatives demandées. **Ne pas oublier de dater et signer la confirmation d'inscription.**

#### PLATEFORME CYCLADES

Chaque candidat sera pré-inscrit par l'IRTSCA qui créera un compte et recueillera sur l'application les papillons de connexions permettant à chaque candidat de se connecter pour valider son inscription.

L'IRTSCA envoie les papillons de connexions aux candidats par courrier, dès réception, il est impératif que chaque candidat valide son inscription en se connectant sur son compte dans la rubrique « **mes inscriptions** », afin d'éviter tout blocage d'inscription. **Le candidat ne doit en aucun cas se connecter via la rubrique s'inscrire car dans ce cas il génère une deuxième inscription qui vient en doublon de la première.**

Le candidat reçoit un mail de confirmation de Cyclades. Il se peut que le Rectorat vous demande une pièce justificative en fonction de votre profil auquel cas vous serez également informé par mail. Il conviendra de consulter votre Espace candidat dans la plateforme Cyclades.

Ainsi après la validation de votre compte, vous recevrez, via ce compte, les éléments dématérialisés nécessaires au déroulement des épreuves (confirmation d'inscription, informations sur les épreuves, convocation, relevé de notes...).

#### TRANSMISSION DES DOSSIERS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

**Les candidats transmettent leur dossier complet avant la date indiquée sur le courrier généralement vers mi-janvier à l'IRTSCA, Secrétariat des ASSMAT, 8 rue Joliot Curie 51100 REIMS et non au Rectorat.**

**L'absence de dossier, son envoi tardif ou incomplet à la date limite, entrainera la radiation de la candidature sur le registre d'inscription et remise en question des possibilités de renouvellement d'agrément.**

Tout changement d'adresse, mail téléphone doit être notifié par mail dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : [madjouba.boudjelal@irtsca.fr](mailto:madjouba.boudjelal@irtsca.fr) objet : CAP AEPE.

## **TABLEAU RECAPITULATIF DES EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

Envoyé par mail par l'IRTSCA courant mars, le candidat devra compléter ce document et fournir les pièces justificatives. Il convient de justifier d'une activité professionnelle d'une durée d'au moins 14 semaines, ou de 352 heures. Attention 1 semaine est égale à 32 heures uniquement. **A noter, que si 1 employeur couvre la durée demandée, inutile de me mettre tous vos contrats.** Il conviendra de renvoyer les documents à l'IRTSCA.

## **ENVOI DES FICHES ET PROJETS**

Prendre connaissance de la note ci-jointe. De plus, les instructions relatives à l'envoi des fiches et du projet figurent sur la convocation. Le tout doit être envoyé au centre épreuve avant la date indiquée sur la convocation (voir PJ).

---

## **POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS**

Chaque candidat procède à son inscription sur le site du Rectorat de Reims : [www.ac-reims.fr](http://www.ac-reims.fr)

En suivant les liens suivants : [Rubrique examens / examens de la voie professionnelle / certificat d'aptitude professionnelle / accès réservé aux candidats individuels](#).

Je vous remercie d'être vigilant et de consulter votre boîte mail et/ou activer les notifications. Je vous invite également à consulter vos courriers indésirables lors de cette période d'inscription.